



VILLE D'ARLON

Trophée Sportif Individuel

Formulaire de communication des résultats sportifs mensuels

Vous avez réalisé une ou plusieurs performances sportives au cours de l'année ou vous souhaitez communiquer une prestation sportive réalisée par un sportif âgé d'au moins 17 ans, en vue de proposer sa(leur) candidature à l'obtention du Trophée Sportif Individuel, nous vous invitons à compléter le formulaire suivant.

Extraits du règlement d'ordre intérieur de la Commission des Sports :

Art. 53. *Il est attribué pour une activité remarquables réalisée par un pratiquant âgé de 17 ans au moins et domicilié obligatoirement sur le territoire de la commune d'Arlon, pendant les douze mois de l'année civile écoulée.*

Art. 54. *Le choix des lauréats se fera en deux temps :*

a) Dans un premier temps, le bureau exécutif désignera les candidats aux Trophée sportif individuel, chaque trimestre à partir du 1^{er} janvier et en fonction des performances réalisées au cours des mois concernés. Un sportif peut être désigné sportif du mois, plusieurs fois durant la même année civile et les performances des sportifs obtenues par la parution des résultats dans la presse locale ou nationale, ou par tout autre moyen d'information ou de communication existant et que le bureau exécutif jugera nécessaire de faire appel (mail, internet, courrier aux clubs, ...).

b) Dans un deuxième temps, l'élection sera réalisée par un jury et par le vote du public.

Candidature individuelle :

Coordonnées du sportif :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

.....

Date de naissance : Discipline pratiquée :

Description de la performance sportive :

Date de réalisation de la performance sportive :

Lieu de la réalisation de la performance sportive :

Dénomination de la compétition :

